

**ANNEXE 3 : LISTE DES CADRES D'EMPLOIS ET FONCTIONS BENEFICIAIRES DE L'IFSE ET DU CIA
EN APPLICATION DES EQUIVALENCES TEMPORAIRES PREVUES PAR
L'ANNEXE 2 DU DECRET DU 6 SEPTEMBRE 1991**

Filière technique

- Arrêté du 26 décembre 2017 (Ingénieurs territoriaux)

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX							
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78	plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
1	DGS, DGA	40 290 €	7 110 €	47 400 €	3 500 €	47 400 €	30 975 €
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	40 290 €	7 110 €	47 400 €	3 500 €	47 400 €	30 975 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	40 290 €	7 110 €	47 400 €	3 500 €	47 400 €	30 975 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	40 290 €	7 110 €	47 400 €	3 500 €	47 400 €	30 975 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	40 290 €	7 110 €	47 400 €	3 500 €	47 400 €	30 975 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

- Arrêté du 7 novembre 2017 (Technicien territorial)

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX							
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78	plafond annuel autorisé CD 78 agents logés *
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	19 660 €	2 680 €	22 340 €	1 650 €	22 340 €	12 900 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	19 660 €	2 680 €	22 340 €	1 650 €	22 340 €	12 900 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	19 660 €	2 680 €	22 340 €	1 650 €	22 340 €	12 900 €

6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	19 660 €	2 680 €	22 340 €	1 650 €	22 340 €	12 900 €
---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	---------	----------	---------	----------	----------

* agents logés pour nécessité absolue de service

- *Arrêté du 2 novembre 2016 (Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement)*

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT							
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE plafond annuel réglementaire	CIA plafond annuel réglementaire	IFSE + CIA plafond annuel réglementaire	IFSE IFSE Socle CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 350 €	12 600 €	8 350 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 350 €	12 600 €	8 350 €
7	Assistant technique spécialisé, Cuisinier, Assistant de surveillance, Assistant de restauration, Assistant technique, Chauffeur, Assistant administratif, Assistant socio-éducatif, Agent de surveillance, Agent administratif, Agent d'entretien, Agent technique, Agent de restauration, Agent culturel	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 200 €	12 600 €	8 350 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

Filière médico-sociale

- *Arrêté du 17 décembre 2018 (Educateurs des jeunes enfants)*

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DES JEUNES ENFANTS						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE plafond annuel réglementaire	CIA plafond annuel réglementaire	IFSE + CIA plafond annuel réglementaire	IFSE IFSE Socle CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	14 000 €	1 680 €	15 680 €	1 550 €	15 680 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	14 000 €	1 680 €	15 680 €	1 550 €	15 680 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	14 000 €	1 680 €	15 680 €	1 550 €	15 680 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	14 000 €	1 680 €	15 680 €	1 550 €	15 680 €

- Arrêté du 23 décembre 2019 (Psychologues territoriaux)

CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €

- Arrêté du 23 décembre 2019 (Sages-femmes territoriales)

CADRE D'EMPLOIS DES SAGES-FEMMES TERRITORIALES						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
5	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €

- Arrêté du 23 décembre 2019 (Cadres territoriaux de santé paramédicaux)

CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78
1	DGS, DGA	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €

- Arrêté du 23 décembre 2019 (Puéricultrices cadres territoriaux de santé - en voie d'extinction)

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES CADRES TERRITOTIAUX DE SANTE – en voie d'extinction						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78
1	DGS, DGA	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	25 500 €	4 500 €	30 000 €	2 900 €	30 000 €

- Arrêté du 23 décembre 2019 (Puéricultrices territoriales – en vigueur et en voie d'extinction)

CADRES D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78
1	DGS, DGA	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €

- Arrêté du 23 décembre 2019 (Infirmiers territoriaux en soins généraux)

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX						
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78
2	Directeur Groupe 1, Directeur Groupe 2, Directeur adjoint Groupe 1, Responsable de pôle ou Sous-directeur, Directeur d'établissement, Directeur adjoint Groupe 2, Adjoint au DGA, Directeur de missions ou de projets Groupe 1, Directeur de missions ou de projets Groupe 2, Adjoint au Directeur Groupe 1, Secrétaire général de TAD	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturelle, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	19 480 €	3 440 €	22 920 €	1 550 €	22 920 €

- Arrêté du 4 juillet 2017 et arrêté du 31 mai 2016 (Infirmiers territoriaux – en voie d’extinction)

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRIOTRIAUX – en voie d’extinction							
GRUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE plafond annuel réglementaire	CIA plafond annuel réglementaire	IFSE + CIA plafond annuel réglementaire	IFSE IFSE Socle CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

- Arrêté du 4 juillet 2017 et arrêté du 31 mai 2016 (Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux)

CADRE D'EMPLOIS DES MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX TERRITORIAUX							
GRUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE plafond annuel réglementaire	CIA plafond annuel réglementaire	IFSE + CIA plafond annuel réglementaire	IFSE IFSE Socle CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

- Arrêté du 4 juillet 2017 et arrêté du 31 mai 2016 (Techniciens paramédicaux territoriaux)

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRITORIAUX							
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE plafond annuel réglementaire	CIA plafond annuel réglementaire	IFSE + CIA plafond annuel réglementaire	IFSE IFSE Socle CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
3	Chef de service Groupe 1, Chef de service Groupe 2, Adjoint au directeur Groupe 2, Chef de missions ou de projets Groupe 1, Adjoint au chef de service Groupe 1, Chef de missions ou de projets Groupe 2	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
4	Puéricultrice coordinatrice, Référent secteur d'établissements d'enseignement, Adjoint au chef de service Groupe 2, Expert métier, Chargé de missions ou de projets Groupe 1, Cadre de gestion et d'appui spécialisé, Chargé de communication, Chargé de missions ou de projets Groupe 2, Cadre technique spécialisé, Cadre social spécialisé	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	9 000 €	1 230 €	10 230 €	1 100 €	10 230 €	6 380 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

- Arrêté du 20 mai 2014 (Auxiliaires de puériculture territoriaux)

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX							
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE plafond annuel réglementaire	CIA plafond annuel réglementaire	IFSE + CIA plafond annuel réglementaire	IFSE IFSE Socle CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78	IFSE + CIA plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 350 €	12 600 €	8 350 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 350 €	12 600 €	8 350 €
7	Assistant technique spécialisé, Cuisinier, Assistant de surveillance, Assistant de restauration, Assistant technique, Chauffeur, Assistant administratif, Assistant socio-éducatif, Agent de surveillance, Agent administratif, Agent d'entretien, Agent technique, Agent de restauration, Agent culturel	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 200 €	12 600 €	8 350 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

- Arrêté du 20 mai 2014 (Auxiliaires de soins territoriaux)

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX							
GROUPE FONCTIONNEL	Emplois repères concernés	IFSE	CIA	IFSE + CIA	IFSE	IFSE + CIA	IFSE + CIA
		plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	plafond annuel réglementaire	IFSE Socle CD 78	plafond annuel autorisé CD 78	plafond annuel autorisé CD 78 agents logés*
5	Chef de service groupe 3, Chef de groupe, Secrétaire Général de TAD Adjoint, Cadre de santé, Cadre culturel, Cadre technique, Cadre socio-éducatif, Gestionnaire technique spécialisé, Gestionnaire socio-éducatif spécialisé	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 350 €	12 600 €	8 350 €
6	Chef de service Groupe 4, Chef d'équipe, Assistant de direction, Gestionnaire support et administratif spécialisé, Gestionnaire social, Gestionnaire technique, Gestionnaire culturel, Photographe, Gestionnaire médical, Gestionnaire socio-éducatif, Gestionnaire administratif, Assistant de service	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 350 €	12 600 €	8 350 €
7	Assistant technique spécialisé, Cuisinier, Assistant de surveillance, Assistant de restauration, Assistant technique, Chauffeur, Assistant administratif, Assistant socio-éducatif, Agent de surveillance, Agent administratif, Agent d'entretien, Agent technique, Agent de restauration, Agent culturel	11 340 €	1 260 €	12 600 €	1 200 €	12 600 €	8 350 €

* agents logés pour nécessité absolue de service

Les montants maxima de l'IFSE et du CIA (plafonds annuels) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.